

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2023-482

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2021-166
relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics en date du 11 août 2023**
portant mise en service détaché d'un administrateur des Finances publiques adjoint ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur Cédric HOURQUET, administrateur des Finances Publiques adjoint,
est nommé agent comptable secondaire auprès de la délégation régionale Paris
12 de l'Inserm.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er septembre 2023.

Didier SAMUEL

Président-directeur général de l'Inserm

